Image not found or type unknown

construction d'une maison individuelle

Par **Elonna**, le **13/02/2009** à **12:38**

Bonjour

Je fais bâtir une maison individuelle par un entrepreneur .Dans le contrat de construction, la date prévisionnelle de livraison est le 15 mai 2009.Or , à ce jour il n'y a que les fondations sachant qu'il y a eu suite à leur réalisation l'apparition d'une cavité de plus de trois mettres de profondeur sous l'angle de l'une d'elle.

Cela fait plus d'un mois, que je n'ai plus de nouvelle du directeur technique malgré les mails et messages téléphoniques que j'ai laissé.

Il est trés difficile d'avoir des contacts avec l'entrepreneur, je n'ai jamais pu obtenir de rendez vous avec le directeur (suite à de nombreux problèmes depuis la signature du contrat), la seule personne avec laquelle j'avais encore des contacts était le directeur technique puisque mon chef de chantier a été licencié!

Que puis-je faire ?

Merci

Isabelle Hay

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés